

**Délibération n°220040**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI,

**Absents** : Jean-Charles BALARDY, Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 20/09/2022      **Date d’Affichage** : le 20/09/2022  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 29/09/2022

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 16	<b>Vote pour</b> : 17
<b>Votants</b> : 17	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération :**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L’ACTION « ECOLE ET CINEMA » POUR L’ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

*L'adjointe aux Affaires scolaires, Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET expose :*  
*Le dispositif Ecole et Cinéma est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.*  
*De très nombreux élèves du département participent à cette opération, qui se déroule sous la responsabilité conjointe de la DSDEN (Education Nationale) du Tarn, de la DRAC Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn, qui ont chargé la structure culturelle MEDIA-TARN de sa coordination départementale.*  
*Pour adhérer à Ecole et Cinéma, les communes doivent verser 1,50 € par élève et par an.*  
*Le prix de la place de cinéma est fixé à 2,50 € par élève et par film : l'école paye 1,50 € et l'euro restant est pris en charge par la commune ou par la Coopérative scolaire.*  
*Trois projections sont prévues dans l'année (une par trimestre).*

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDERANT le souhait de l'école Marie-Louise Puech-Milhau de faire participer les élèves à l'opération

- **DECIDE** de participer pour l'année scolaire 2021/2022 à l'action « Ecole et Cinéma ».
- **DIT** que la commune participera à hauteur de :
  - 1,50 € par élève et par an au titre de la Contribution Financière Municipale Annuelle
- **PRECISE** que la coopérative scolaire prendra à sa charge l'intégralité du prix de la place par élève et par séance (2,50 €) au titre de la quote-part billetterie
- **DESIGNE** Mme FRAYSSINET, adjointe aux Affaires Scolaires, pour signer la convention avec Média-Tarn.
- **PRECISE** que le transport sera pris en charge par la Coopérative Scolaire.

*Certifié conforme au registre.*  
*Fait à LE SEQUESTRE, le 26 Septembre 2022*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**